



FNCTA CD 34



PRADES EN SCÈNE

REGLEMENT

Art.1 : Présentation

"Prades en scène" est un festival organisé par le CD34 de la FNCTA en partenariat avec la Mairie de Prades-le-Lez. Cet événement est ouvert aux troupes amateur de l'Hérault affiliées à la FNCTA au moment de leur candidature et à la date de la représentation.

Art.2 : Dates et lieux

Les représentations auront lieu à 21h00 le jeudi et le vendredi, à 17h00 et 21h00 le samedi et à 17h00 le dimanche, du jeudi 16 novembre au dimanche 19 novembre 2023. Les représentations se dérouleront dans la Salle Jacques BREL 9, rue Jean Jaurès, 34730 Prades-le-Lez. Les troupes auront accès à la scène et aux loges, le jour de la représentation, à partir de 16h00 le jeudi et le vendredi, à partir de 14h le samedi et le dimanche pour les troupes qui jouent à 17h00. Un état des lieux sera fait avec le responsable de la troupe avant l'accès à la scène et aux loges et après la fin du démontage.

Art.3 : Critères de sélection

Les troupes désirant participer à cet événement doivent remplir les conditions suivantes:

- Présenter un spectacle abouti, ayant été joué plusieurs fois et vu par 2 membres du CA minimum.
- Etre adhérentes à la FNCTA au moment de la candidature et à la date de la représentation.
- Avoir l'autorisation SADC.
- S'engager à participer aux jours de montage et démontage des éclairages et de la décoration de la salle.

Art.4 : Obligation des troupes retenues

Les troupes retenues s'engagent à:

- Respecter les temps « définis par elles lors de l'inscription » pour le montage (Décors + réglage lumière), la durée du spectacle et le démontage.
- Respecter les horaires « définis par l'organisation » (Arrivée sur place, montage, ouverture des portes, spectacle, démontage). Ceux-ci leur seront communiqués lors de la confirmation de leur participation.
- Participer à la réunion d'information qui aura lieu 15 jours avant le début du festival. (1 pers. mini.)
- Fournir un teaser (ou un diaporama) d'environ 1 minute et au plus tard lors de la réunion d'information.
- Fournir le jour de l'installation de la salle un panneau de présentation de leur spectacle (H=80cm L=60cm)
- Participer à la diffusion de l'information de l'évènement auprès de leurs contacts et connaissances.

Art.5: Conditions d'accueil

Les troupes seront reçues dans les conditions suivantes :

- Les droits d'auteurs SADC seront déclarés par la troupe, au plus tard la veille de la représentation, avec paiement en ligne. Le CD34 remboursera à la troupe le montant des droits d'auteur sur présentation de la facture acquittée. (avec un maximum de 39.60 € - Jauge de 50 - 100 – Tarif Gratuit)
- Il est prévu un défraiement de **300€** pour les troupes lors de cet événement.
- Un repas est prévu pour la troupe par le CD34, le jour de la représentation à 19h ou 23h suivant la date et l'heure de la représentation.



FNCTA CD 34

PRADES EN SCÈNE



Art.6 : Dossier de candidature

Les candidatures se feront en ligne sur le site <https://theatre34.fr/> en étant connectés avec le compte Troupe et suivant le formulaire proposé. Les dossiers incomplets ne seront pas retenus.

Ce dossier devra être constitué des éléments suivants:

- Nom, prénom et n° FNCTA des comédiens (**Tous les comédiens sur scène devons être affiliés**)
- Nom, prénom et N° FNCTA du technicien et du metteur en scène. (**Facultatif mais recommandé**)
- Titre, auteur et résumé de la pièce proposée.
- Durée de la pièce, temps de montage (Décors+réglage lumière) et de démontage. (**En minutes**)
- N° de l'autorisation SADC.
- Vos impossibilités.
- Affiche, photo, plan feu. (**Les 3 sont impératifs et obligatoirement au format JPG ou PNG (ou PDF pour le plan feu)**)

Art.7 : Equipements techniques

L'équipement technique pour cet évènement est assez complet et tiendra compte des plans feu de chaque troupe. La conduite son et lumière sera assurée, par 1 ou 2 membres de la troupe. Le régisseur professionnel de la manifestation fera le réglage des lumières en présence du ou des techniciens de la troupe et n'assurera pas la conduite.

Art.8 : Documents à fournir en cas de sélection

- Attestation de l'autorisation de la SADC.
- Attestation d'assurance responsabilité civile

Art.9 : Participation à l'évènement

Tous les comédiens, techniciens et metteurs en scène, membres des troupes sélectionnées, sont vivement invités à venir aux représentations des autres troupes.

Les troupes s'engagent (2 pers. mini.) à participer à l'inauguration, le 16 novembre à 19h, suivie d'un pot offert par la Municipalité de Prades le Lez, et à assister à la représentation du 19 novembre suivie du pot de clôture.

Art.10 : Impératifs

L'inscription à cette manifestation sous-entend l'**adhésion à tous les articles** de ce règlement.

La signature de ce règlement se fera dans le formulaire de candidature en cochant la case qui donne accès au bouton de validation de la candidature.

Imprimer, ou sauvegarder, puis fermer cette fenêtre pour revenir au formulaire de candidature.

Pierre ECH - Référent "Prades en scène"

06 16 57 74 46

pierreech@gmail.com

_____ - Référent adjoint "Prades en scène"